



Fiche de Données de Sécurité DAP (Diammonium Phosphate)



1. Identification

Nom du produit	DAP (Diammonium Phosphate)
Code du produit	N.Av.
Autres moyens d'identification	Phosphate d'ammonium dibasique. Hydrogénoorthophosphate de diammonium. Phosphate de diammonium. DAP, DAPLG. Phosphoric acid, diammonium salt.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Fertilisant/Agricole.
Fabricant	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 https://www.sylvite.ca/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH	
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	
P264 : Se laver soigneusement après manipulation.	
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Phosphate d'ammonium dibasique	7783-28-0	99 - 100 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est ininflammable. Subit une décomposition thermique à haute température et produit des gaz toxiques et combustibles : l'ammoniac, des oxydes d'azote et des oxydes de phosphore.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et les voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Éviter les conditions qui produisent de la poussière. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Aspirer ou balayer et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Protéger le contenant contre les dommages physiques. Tenir à l'abri de l'humidité.
Température de stockage	5 à 25 °C (41 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune information disponible.			
Phosphate d'ammonium dibasique	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m ³	OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de Nitrile. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire à adduction d'air.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes de sécurité Gants de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide (Granules)	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Gris à brun/noir	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore à légère odeur d'ammoniacale	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	8 @ 1%	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	155°C (311°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	155°C (311°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	S.O.	Densité relative	1.619 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	588 g/L @ 20°C	Coefficient de partage n-octanol/eau	S.O.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	155 à 185°C (311 à 365°F)
Tension de vapeur	<0.133kPa (1 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	S.O.
% de volatilité	8%	Masse moléculaire	132.06

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est hygroscopique et tend à s'agglutiner durant le stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Tenir à l'abri de l'humidité.
Matériaux incompatibles	Hypochlorite de sodium, acides forts, bases fortes, cuivre, alliages de cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Phosphate d'ammonium dibasique Ingestion 6500 mg/kg Rat DL50 Peau 7950 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Irritation/corrosion des yeux, Lapin : Test de Draize, modérément irritant. Peut causer une irritation des yeux. La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie cutanée	Irritation/corrosion de la peau, Lapin : Test de Draize négatif, non irritant. Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. La friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau.
	Voie respiratoire	L'inhalation de quantités importantes de poussières peut causer une irritation du nez, de la gorge et des poumons, de la toux, un mal de gorge. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
	Voie orale	Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer des nausées, des vomissements, la diarrhée.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les composés de phosphate sont généralement reconnus comme sûrs (GRAS) par la FDA (USA) lorsqu'ils sont utilisés comme additif alimentaire tant pour l'alimentation humaine et l'alimentation des ruminants conformément aux conditions prescrites.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Saumon Chinook (<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>)	CL50 >90 mg/L; 96hr
	Amphipode - <i>Gammarus pseudolimnaeus</i> (invertébré aquatique)	CL50 40-52 mg/L; 96hr
	Truite arc-en-ciel - <i>Salmo gairdneri</i> - eau douce	CL50 150-700 mg/L; 96hr
	Daphnie magna Straus - eau douce	CE50 52-80 mg/L; 48hr
	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> - plante aquatique	DL50 NOEC (Toxicity) 97.1 mg DAP/L
Persistance	Peut persister dans l'eau.	

Dégradabilité	Le cycle du phosphore est bien compris. Les phosphates sont convertis en sels de calcium, de fer et d'aluminium ou sont incorporées à la matière organique du sol. L'ammonium présent dans le produit peut être biodégradé par nitrification par des bactéries. Les sels inorganiques ne sont pas susceptibles à la photodégradation. Dans des conditions anaérobies, les microorganismes peuvent dégrader le phosphate en phosphine.
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est incorporé à la chaîne alimentaire.
Mobilité dans le sol	Dans des conditions de sol acide, les phosphates solubles ont tendance à se solubiliser et à migrer vers l'eau. Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium. Partition air, eau, sol et sédiment : 0%/45.3%/54.6%/0.0755%.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. Ce composé libérera des phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité, et appauvri en oxygène. À des concentrations extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Le déversement dans un cours d'eau peut provoquer des effets en aval. Ce produit libérera des ions ammonium. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente. L'ammoniac est un toxique pour les poissons.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Phosphate d'ammonium dibasique	7783-28-0		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Phosphate d'ammonium dibasique	7783-28-0	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Cette substance est répertoriée dans Ammoniac (total). Cette substance est répertoriée dans Phosphore (total) (Identificateur de substance NA - 22).



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Sylvite 2016-02-17
Version	02
Autres informations	<p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-05-07</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2, 4, 11 et 15.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diammonium Phosphate, OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS), http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité

du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>

- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine,
<http://toxnet.nlm.nih.gov/>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.